

HONORAIRES D'AGENCE

TRANSACTION

HABITATIONS	TARIFS TTC
Jusqu'à 50 000€	Forfait minimum 5000€
De 50 000€ à 100 000€	8 % du montant de la vente
De 100 000€ à 150 000€	7 % du montant de la vente
De 150 000€ à 230 000€	6 % du montant de la vente
Au-delà de 230 000€	5 % du montant de la vente

FONDS DE COMMERCE	10 % du Montant de la vente
-------------------	-----------------------------

Avis de valeur d'un bien immobilier*	160€ TTC
--------------------------------------	----------

**Ces frais sont offerts en cas de signature d'un Mandat de Vente.*

LOCATION

- Pour toute habitations : 12 % du loyer annuel hors charges.

Les honoraires TTC sont calculés et répartis par parts égales entre les parties suivant la législation en vigueur : **50 % à la charge du locataire et 50 % à la charge du propriétaire.**

- Pour les locaux à usage commerciaux :
20 % TTC du loyer hors charges : **10 % à la charge du locataire et 10 % à la charge du propriétaire.**